

DETERMINER LES ACTIONS

Cette étape se situe au centre de la démarche. Elle est souvent la plus difficile à mener. Elle suppose que sur la base d'un diagnostic partagé par l'ensemble des enseignants sur les difficultés de chacun des élèves concernés, une stratégie d'ensemble soit arrêtée, impliquant chaque enseignant dans sa discipline, sur les objectifs de progrès visés.

Ainsi, des difficultés en français se traduisant dans l'évaluation 6^{ème} par des performances insuffisantes dans l'identification des référents, des substituts lexicaux et pronominaux, seront travaillées conjointement dans plusieurs disciplines car ces difficultés en lecture en rendent la compréhension des énoncés difficile dans chacun des autres champs du socle commun.

Parmi les stratégies envisageables, il conviendra que chaque équipe, sous la responsabilité du maître de la classe dans le 1^{er} degré ou du professeur principal au collège, détermine, pour chaque élève, le programme d'action.

ATTENTION

- Il n'y a pas de « programme type »
- C'est la pertinence des actions qui est visée en vue d'un résultat efficace : les progrès de l'élève par rapport aux objectifs visés
- Le PPRE peut comporter des actions plus ou moins « lourdes » selon les disciplines
- Chaque enseignant est informé du PPRE dont il est co-garant avec le professeur principal